

LA GENDARMERIE DE MARTIGNÉ-FERCHAUD

DEUX SIÈCLES DE PRÉSENCE

La gendarmerie nationale, héritière de la Maréchaussée de France, compte parmi les plus anciennes institutions françaises. Selon les historiens, ses origines remontent au XII^{ème} siècle.

Les rois de France confiaient le contrôle de leurs armées au sénéchal, un des grands officiers de la cour. Puissant personnage, ses attributions lui permettaient d'administrer les territoires en y maintenant l'ordre par des actions de police et de justice. En 1190, le sénéchal prie le roi Philippe Auguste, avant de partir en croisade, de s'entourer d'une garde personnelle composée de *sergents d'armes*.

Un an plus tard, le sénéchal disparaît au profit du connétable qui devient donc le nouveau chef de l'armée royale et le gardien des *sergents d'armes*. Chargé de la justice des gens de guerre en campagne ou en garnison, il dispose d'une juridiction spécifique : la Connétablie et les maréchaux de la Maréchaussée. Pour les délits graves et pour les crimes, la justice est rigoureuse, expéditive, sans appel. Aucune procédure écrite ne précède les sentences, d'où l'origine du *procès verbal*.

François 1^{er}, véritable organisateur de la maréchaussée, décide en 1536 d'étendre ses attributions au-delà du domaine militaire en lui confiant la répression des "*crimes de grand chemin*". En 1720, elle est constituée en brigades établies chacune sur un secteur géographique déterminé jusqu'à la réalisation d'un véritable maillage étendu à tout le royaume en 1769.

Au début de la Révolution, le 16 janvier 1791, la maréchaussée doit s'adapter et prend désormais le nom actuel de Gendarmerie nationale tout en conservant son caractère militaire et son uniforme. Elle maintient le maillage du territoire ainsi que ses tâches de surveillance et de maintien de l'ordre dans les villes et les campagnes. A partir de 1792, la guerre et l'invasion étrangère rappellent les gendarmes sur les champs de bataille au détriment de leurs missions originelles à l'intérieur du pays.

Jusqu'en 1790, Martigné-Ferchaud, subdélégée à la baronnie de Châteaubriant, était surveillée par la brigade de cette ville voisine. A cette même date, le découpage du territoire en départements, districts, cantons et communes, supprime *ipso facto* la compétence de la gendarmerie castelbriantaise sur l'Ille-et-Vilaine. Martigné, devenue chef-lieu de canton, est rattachée au district de La Guerche où est ancrée une brigade depuis 1774. L'installation des premiers gendarmes à Martigné-Ferchaud date vraisemblablement de la fin du XVIII^{ème} siècle.

Dès son arrivée au pouvoir le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), Napoléon Bonaparte réorganise le pays et perçoit le besoin d'ordre et de paix intérieure qu'éprouve la



Image d'Épinal du gendarme français au début des années 1900

population. Il donne à la gendarmerie les moyens du rôle qu'il voulait lui voir jouer dans le redressement de la nation. L'institution va rapidement évoluer.

Des directives sont rapidement transmises aux préfets afin de connaître les effectifs de la gendarmerie dans leurs départements à compter du 1^{er} vendémiaire an VIII (23 septembre 1799). Le 1^{er} prairial de cette même année républicaine (21 mai 1800), le préfet d'Ille-et-Vilaine établit un état précis des brigades de gendarmerie implantées sur sa circonscription. Parmi les cinquante et une unités recensées, figure la brigade à pied de Martigné casernée dans une maison, devenue bien national, confisquée à la noble famille Gardin Boishamon émigrée à Londres depuis 1792.

Le 17 messidor an VIII (6 juillet 1800), le sous-préfet de Vitré envisage de déplacer la brigade à pied dans l'ancien presbytère sis rue de La Guerche (aujourd'hui rue Sainte-Anne), bâtiment sérieusement dégradé par les troubles des années précédentes. Après quelques réparations, il abritera les militaires durant deux années. Leur effectif n'est pas précisé, toutefois le 14 juillet 1800, jour de la fête nationale, lors de la grande réconciliation de tous les administrés de la commune, une brigade de gendarmerie à cheval et une à pied présentent les armes au corps municipal. Dans cette même période, la commune voisine de Thourie installe une brigade à pied de 5 militaires dans une demeure appartenant à Louis de Trevern domicilié à Rennes. Elle y restera plusieurs décennies.

Le 24 vendémiaire an IX (16 octobre 1802), la caserne s'établit rue de Châteaubriant, dans une résidence particulière, propriété de Julienne Rocher et de Mathurin Briand. En 1808, elle est déplacée dans deux maisons privées appartenant à Paul Blin et à Joseph Bouteiller.

En 1822, la municipalité de Martigné-Ferchaud projette d'installer la nouvelle mairie dans l'ancienne grange d'emale, vaste bâtiment susceptible d'accueillir également une gendarmerie. Cette idée ne sera suivie d'aucun effet puisqu'en 1838, François Thomas dit Thomas-Baslé propose de construire une maison rue Valaise pour y héberger les gendarmes. Trois années plus tard, sous le règne de Louis-Philippe 1^{er}, le maire de Martigné, Raoul Doussault du Breil, s'inquiète d'une éventuelle suppression de la brigade ; il engage des démarches auprès du sous-préfet de Vitré en ces termes : « *En effet, se trouvant bornée tant au sud qu'au nord par deux forêts considérables, il devient, pour elle [Ndla : la commune] du plus grand intérêt de posséder une force armée qui puisse en imposer aux malfaiteurs et seconder l'action de la police. Aussi, Monsieur, depuis cinquante années, excepté vers les derniers temps de la Restauration, tous vos prédécesseurs avaient reconnu cette nécessité qui n'est pas moindre aujourd'hui qu'autrefois* ». La réponse du ministre de la Guerre le rassure, la brigade est



La gendarmerie rue Valaise début 1900
(Collection privée)

maintenue. En 1837, elle est placée sous le commandement du lieutenant de La Guerche devenue siège de la deuxième section de l'arrondissement de Vitré, véritable communauté de huit brigades d'un effectif de 40 hommes dont 5 à cheval.

Quelques années plus tard, M. François Thomas-Baslé réalise son projet en édifiant, rue Valaise, un immeuble à deux étages comprenant cinq logements et un bureau unique. Le 30 juin 1846, les militaires et leur famille s'installent dans cette haute bâtisse de pierre. Ils s'y succéderont durant cent vingt-deux années. Les propriétaires se relayeront au rythme des baux : Pierre Thomas, M^{me} Jeanne Lefevre, veuve de Pierre Thomas, M. Gemin, médecin à Châteaubriant, Prudent Level, buraliste à Quiberon.

Le 10 décembre 1854, la brigade est placée sous le commandement du lieutenant de Vitré. En 1894, son effectif se réduit à 4 hommes ce qui entraîne, un an plus tard, le remplacement du maréchal-des-logis par un brigadier. En 1918, Clémenceau élève tous les gendarmes au rang de sous-officiers pour récompenser leur action courageuse pendant la Grande Guerre.

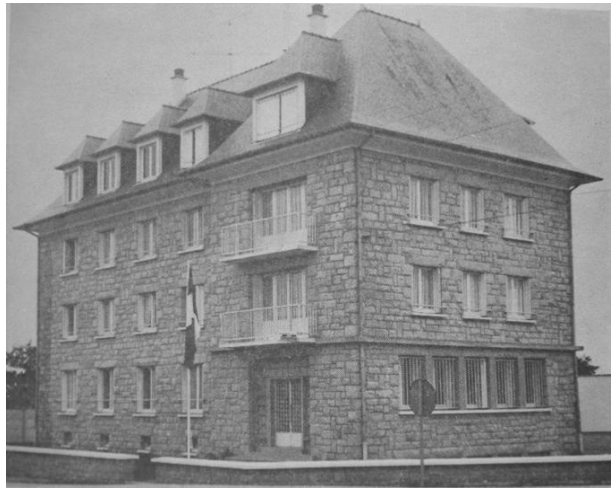
Puis le 15 novembre 1923, l'immeuble devient la propriété du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine. Les gendarmes sont alors maintenus dans un casernement vétuste et exigu qui n'a pas reçu d'amélioration depuis sa construction.

Si au cours de toutes ces années, à travers la succession des régimes, la brigade de gendarmerie de Martigné-Ferchaud s'est acquittée de ses missions traditionnelles, elle va devenir le théâtre d'événements tragiques lors de l'occupation allemande. Ces années noires sont pour la gendarmerie, comme pour toutes les autres institutions, une période délicate.

Dans la nuit du 8 au 9 octobre 1943, la police de sûreté allemande de Rennes, communément appelée *Gestapo*, investit en force le centre ville à la recherche de plusieurs personnes engagées dans la Résistance. Les gendarmes sont les premiers visés. Leur sympathie pour l'action des résistants locaux et leur aide aux réfractaires du S.T.O. (Service du Travail Obligatoire) n'ont pas échappé aux auxiliaires français de la *Gestapo* chargés d'infiltrer la branche martignolaise du réseau « Oscar-Buckmaster ». Dans la soirée du 8 octobre, le chef de brigade s'était vigoureusement opposé à deux de ces sbires suite à l'interpellation d'un réfugié brestois. Vers 23 heures 15, les quatre militaires présents à la brigade, le maréchal des logis chef Jean-Baptiste Planchais et les gendarmes Victor Piette, Rogatien Guillemoto et Louis Martin sont désarmés puis enchaînés sous les yeux de leur famille. Six autres Martignolais les rejoignent avant de prendre la direction de la prison Jacques-Cartier à Rennes. Les semaines suivantes, quatorze nouveaux membres de ce réseau sont arrêtés à Martigné-Ferchaud, Eancé et Forges-la-Forêt ; ils transitent par la gendarmerie rue Valaise, sous contrôle de la *Gestapo*, avant d'être internés à Rennes et déportés en Allemagne. Les gendarmes sont transférés le 9 mai 1944 vers le camp de transit de Compiègne jusqu'au 21 mai, date de leur départ pour le camp de concentration de Neuengamme. Ils ne survivront pas à cet enfer nazi, à l'exception de Louis Martin libéré le 2 mai 1945 par l'armée britannique. Très affaibli, il ne pèse plus que 39 kg, son épouse ne le reconnaît pas à son arrivée en gare de Rennes quelques semaines plus tard.

Après la Libération, la gendarmerie nationale retrouve son statut d'avant-guerre. Les nouveaux militaires affectés à la brigade de Martigné, peuvent donc poursuivre leurs traditionnelles missions.

Conscient de la vétusté de l'édifice rue Valaise, le maire, M. Paul Prime, décide, le 17 mai 1960, de construire une nouvelle caserne. Après de longues démarches administratives, un imposant bâtiment en pierre de granit gris voit le jour rue de Châteaubriant. Le 28 novembre 1966, l'immeuble de la rue Valaise est vidé de ses occupants qui s'installent officiellement le 1^{er} décembre 1966 dans des locaux flambants neufs.



La gendarmerie rue de Châteaubriant de 1966 à 2009

Le préfet d'Ille-et-Vilaine inaugure cet ensemble immobilier le 6 octobre 1969 en présence des élus locaux et de nombreux invités.

Depuis 2005, la réorganisation territoriale de la gendarmerie entraîne la suppression de plusieurs unités au niveau national. La brigade de Martigné-Ferchaud n'échappe pas à ce remodelage et doit fermer ses portes le 1^{er} septembre 2009. La commune est maintenant sous la compétence de la brigade de Retiers créée en 1844. Les communes de Martigné-Ferchaud, d'Eancé, Chelun et de Forges-la-Forêt dépendent d'ores et déjà de cette même brigade. Quant à la commune de Thourie, elle est maintenant rattachée à la brigade de Janzé.

Daniel Jolys
5 février 2010

Sources : AD I&V : 4N51, 154W48, 1M52, 5R22, 5R2, 5R3, 5R12, 5R8 - AM Martigné-Ferchaud : 5M4/7 - Service Historique de la Gendarmerie Nationale à Vincennes - « *La Gendarmerie Française* » de P. Garrigue 1990 - « *Le Pays de Martigné-Ferchaud* » d'Yves Breton 1985 - « *La famille Gardin* » d'Yves Breton 1994 - Documentation de l'auteur.